

29 JUIL. 2016

Secrétariat Général



22 JUIL. 2016

Monsieur Pierre RICORDEAU
Secrétaire Général des ministères
chargés des affaires sociales

14 Avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

N/Réf : DDGOS/DOS/DHOSP-D-2016-4129

Objet : Pertinence des examens biologiques pré interventionnels – Information d'une action auprès des établissements de santé

Monsieur le Directeur,

La Société Française d'Anesthésie Réanimation (SFAR) et la Caisse Nationale d'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés (CNAMTS) partagent l'objectif d'améliorer la pertinence des prescriptions sans affecter la qualité et la sécurité des soins. Les dépenses évitées pour l'Assurance Maladie contribuent à la pérennisation de notre système de protection sociale. La SFAR et la CNAMTS ont réalisé un travail collaboratif afin de repérer, à partir de bases de données nationales (PMSI et SNIIRAM), les examens pré interventionnels inutiles au regard des recommandations de la SFAR de 2012.¹

Les principaux résultats nationaux pour l'année 2013 ont été diffusés dans le rapport au ministre chargé de la Sécurité Sociale et au parlement sur l'évolution des charges et produits de l'assurance maladie au titre de 2016². Il existe des marges d'amélioration des prescriptions dans certaines situations cliniques telles que le bilan d'hémostase chez l'enfant et l'adulte, le groupe sanguin ou le ionogramme sanguin. Pour l'année 2014, le nombre de ces prescriptions inutiles s'élève à 3,5 millions, soit un coût évitable estimé à 17 millions d'euros pour l'Assurance Maladie.

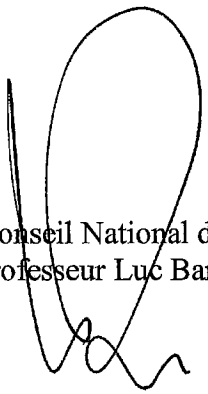
¹ Recommandations formalisées d'experts SFAR 2012 : Examens pré interventionnels systématiques (sfar.org/examens-preinterventionnels-systematiques/)

² Améliorer la qualité du système de santé et maîtriser les dépenses, Propositions de l'Assurance Maladie pour 2016, juillet 2015 (www.ameli.fr/l-assurance-maladie/statistiques-et-publications/rapports-et-periodiques/rapport-charges-et-produits-pour-l-annee-2016.php)

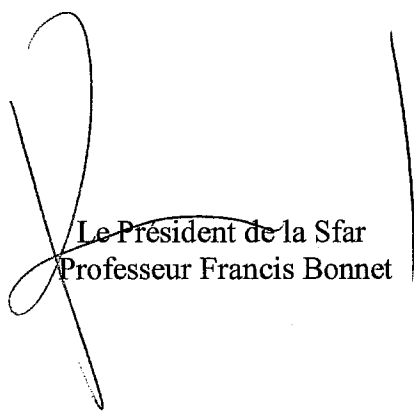
Nous souhaitons vous informer que nous allons inviter les établissements à engager une démarche d'autoévaluation. Ils recevront prochainement leur profil d'activité (pour les interventions réalisées en 2014 et 2015), adressé par l'Assurance Maladie en lien avec les Agences Régionales de Santé. Ils auront la possibilité de solliciter la SFAR pour accompagner leur démarche d'amélioration de leurs pratiques.

Ils recevront également des affiches destinées à l'information du patient sur l'inutilité des examens biologiques systématiques avant une anesthésie.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.



Le Médecin Conseil National de la Cnamts
Professeur Luc Barret



Le Président de la Sfar
Professeur Francis Bonnet

PJ: « PERTINENCE DES SOINS / Les examens biologiques pré-interventionnels sont-ils toujours justifiés ? » (Mémo d'information présentant les résultats de l'étude SFAR/CNAMTS à partir des bases de l'Assurance Maladie, pour les interventions réalisées en 2014).



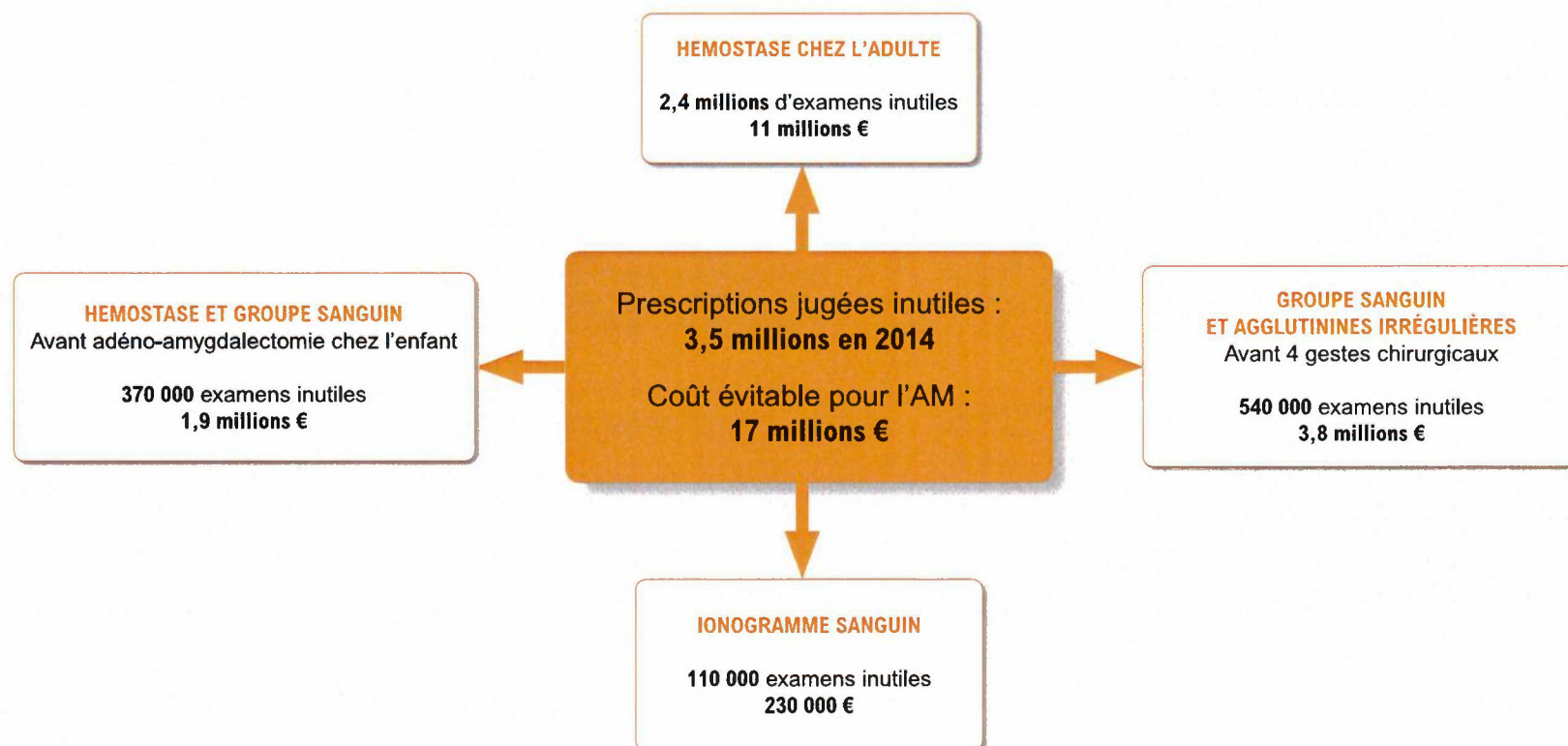
Juillet
2016

PERTINENCE DES SOINS

Les examens biologiques pré-interventionnels sont-ils toujours justifiés?



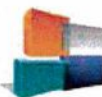
En collaboration avec la Société Française d'Anesthésie et de Réanimation (SFAR)



Résultats de l'étude SFAR/CNAMTS sur 4 thèmes, à partir des bases de l'Assurance Maladie
Source PMSI 2014 et DCIR 2013&2014, traitement CNAMTS

La santé progresse **avec vous**

SECURITE SOCIALE
 **l'Assurance
Maladie**

 **SFAR**
Société Française d'Anesthésie et de Réanimation



**Résultats de l'étude SFAR/CNAMTS sur 4 thèmes, à partir des bases de l'Assurance Maladie.
Le taux de prescription attendu est de 0%.**

Les 4 thèmes en détail : prescriptions non conformes au référentiel SFAR 2012^(*)

Thèmes	Prescriptions de biologie	Critères d'inclusion	Critères d'exclusion	Nombre de séjours concernés	Respect référentiel (*) (% de séjours)	Nombre d'examens inappropriés	Montant remboursé en examens inappropriés (Million €)
Amygdalectomies et adénoïdectomies chez l'enfant ayant acquis l'âge de la marche	- Bilan d'hémostase (NFS, plaquettes, fibrinogène, temps de Quick, temps de céphaline) - Groupe sanguin/RAI (GS ABO-RH, RAI, phénotypes RH et Kell)	2 à 17 ans Tous les actes CCAM concernés	Facteurs de risque hémorragique	100 000	Hémostase 50% GS : 60%	370 000	1,9
Hémostase chez l'adulte	Bilan d'hémostase (plaquettes, fibrinogène, temps de Quick, temps de céphaline)	- Séjours avec GHM en C (hors CMD 14) + - Extractions dentaires chirurgicales + - Endoscopies digestives diagnostiques et thérapeutiques avec anesthésie + - Endoscopies pulmonaires sous anesthésie	Facteurs de risque hémorragique	2,7 M	70%	2,4 M	11
Groupe sanguin et Agglutinines irrégulières avant 4 gestes chirurgicaux	Groupe sanguin/RAI (GS ABO-RH, RAI, phénotypes RH et Kell)	- Cholécystectomie sous coelioscopie - Chirurgie de la glande thyroïde (sans résection-anastomose de trachée, abord thoracique et résection du larynx) - Chirurgie de la hernie discale lombaire (voies antérieure et postérieure sans ostéosynthèse ni laminectomie) - Chirurgie du sein (exérèse tumorale partielle ou totale hors mastectomie élargie avec autogreffe ou lambeau)	—	260 000	GS 67% RAI 60%	540 000	3,8
Ionogramme sanguin	Ionogramme sanguin (natrémie, calcémie, urée, créatinine)	Chirurgie « mineure » de l'ACC/AHA sous anesthésie : chirurgie ophtalmologique et chirurgie tégumentaire et mammaire (hors urgences et infections, chirurgie des lambeaux, dermolipectomie associée à geste pariétal)	Facteurs de risque d'insuffisance rénale et troubles ioniques	300 000	90%	110 000	0,23

Nombre de séjours concernés : séjours qui ne justifiaient pas la prescription d'un examen avant l'anesthésie

Respect du référentiel SFAR 2012 : taux moyen indicatif car pour chaque examen, il existe plusieurs codes acte de biologie ayant des taux de recours différents

Examens inappropriés (quantité) : le nombre peut être supérieur à celui des séjours concernés car certains actes ont pu être effectués plusieurs fois

Montants de biologie : sous-estimation car non prise en compte du coût de prélèvement et des frais de dossier, trop inhomogènes pour être calculés

Montant remboursé en examens inappropriés (par l'AM) : application pour chaque acte du taux moyen de remboursement observé dans les bases de données de l'Assurance Maladie

(*) Recommandations formalisées d'experts SFAR 2012 : Examens pré-interventionnels systématiques (www.sfar.org)